

# CONSEIL MUNICIPAL DE VAGNEY

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2008

## COMPTE-RENDU

**PRESIDENTE** : Mme Evelyne BERNARD, Maire de Vagney

**PRESENTS** : tous, sauf :

**ABSENTS EXCUSES** :

M. Jean-Yves ORIVEL (procuration à M. Denis ANDRE)

Mme Nathalie ADAM-VIRY (procuration à Mme Evelyne BERNARD)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Véronique LECLERC

**SECRETAIRE ADJOINTE DE SEANCE** : Mme Marie-Antoinette ANTOINE

**Etait également excusée** : Madame Brigitte DEVAUX, Trésorière municipale

### **COMPTE-RENDU DE LA DELEGATION CONSENTIE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :**

Madame BERNARD, Maire, informe le Conseil Municipal de la signature du marché à procédure adaptée avec la SARL MARTIN HVA de JULIENRUPT pour la fourniture d'un tracteur équipé, d'une saleuse et d'un godet hydraulique pour un montant total de 72385 € HT (86572,46 € TTC)

### **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE :**

Affaire reportée à la prochaine séance du Conseil Municipal, seuls les comptes-rendus postés par messagerie électronique ayant été reçus. Monsieur ANDRE demande à Madame la Maire une précision au sujet de la protection du site de Chèvreroche.

### **AFFAIRES FINANCIERES**

- **Avenant au marché signé avec l'Entreprise BOIRON pour les travaux d'éclairage public des rues Jean-Moulin et d'Ouffet et des ruelles Saint-Nicolas et des Viaux.**

Madame la Maire est autorisée à signer cet avenant d'un montant de 13463 € TTC pour l'éclairage public de la piste cyclable, omis par le bureau d'études SIGMA. (vote à l'unanimité)

- **Participation aux voyages culturels des classes de CM2** : le montant de la subvention est réévalué à 26 € par élève concerné, les modalités d'attribution étant inchangées.

- **Participation aux autres voyages scolaires** : le montant de la participation de la commune est réévalué à 10 € pour les primaires et 5 € pour les maternelles, les modalités d'attribution étant inchangées.

**- Admissions en non-valeur :**

Le conseil municipal admet en non-valeur la somme de 14,98 € au service des eaux et 0,13 € au service de l'assainissement. Les écritures seront passées au compte 654, les crédits inscrits au budget étant suffisants.

**- Ajustements budgétaires :**

**Budget Général :**

Fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
022 (dépenses imprévues)	- 8292	7381(taxe additionnelle aux droits de mutation)	-30000
023 (prélèvement)	- 18308	70872 (remboursement frais de personnel budgets annexes)	+ 3400
165 cautionnements versés	+ 118	165 cautionnements reçus	+ 118
<b>TOTAUX</b>	<b>- 26482</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>- 26482</b>

Investissement

DEPENSES		RECETTES	
Programme 802	- 18308	021 (prélèvement)	- 18308
<b>TOTAUX</b>	<b>- 18308</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>-18308</b>

Adoption par 25 voix pour et 2 abstentions

**Chaufferie**

Fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 11 (charges courantes)	+ 30000		
023 (prélèvement)	- 20000		
022 (dépenses imprévues)	- 10000		
<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>		

Investissement

DEPENSES		RECETTES	
10222 (FCTVA)	- 20000	021 (prélèvement)	- 20000
<b>TOTAUX</b>	<b>- 20000</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>- 20000</b>

Adoption par 26 voix pour et 1 abstention

Madame la Maire fait part à ce propos de sa déception sur le fonctionnement global de cette installation.

## Assainissement

### Fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 11 (dépenses courantes)	+ 1100	7061 (redevance d'assainissement collectif)	+ 3000
Chapitre 12 (personnel extérieur au service)	+ 1700		
Chapitre 65 (autres charges)	+ 200		
<b>TOTAUX</b>	<b>+ 3000</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>+ 3000</b>

### Investissement

DEPENSES		RECETTES	
Programme 701	- 10000		
Programme 601	+ 10000		
<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>		

Adoption par 26 voix pour et 1 abstention

### Service des eaux

#### Fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 12 (personnel)	+ 1300	7012 (taxes et redevances)	- 40000
Chapitre 022 (dépenses imprévues)	- 5722	778 (produits exceptionnels)	+ 1847
Chapitre 023 (prélèvement)	- 13000		
Chapitre 11 (charges courantes)	- 20731		
<b>TOTAUX</b>	<b>- 38153</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>- 38153</b>

### Investissement

DEPENSES		RECETTES	
Programmes d'investissements	- 13000	Chapitre 021 (prélèvement)	- 13000
<b>TOTAUX</b>	<b>- 13000</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>- 13000</b>

Adoption par 26 voix pour et 1 abstention

### **- Fixation du montant à mettre à la charge du syndicat à vocation unique de gestion de la piscine de la Moselotte pour le remplacement d'un agent en congé de maladie :**

Le personnel de la Mairie est intervenu 45 heures pour assurer la continuité du service administratif du syndicat (mandats, titres, salaires, commandes, courrier courant). Le Conseil Municipal fixe à 1000 € le montant à recouvrer, le coût horaire salaire chargé s'établissant à 22,22 €. (adoption par 26 votant) Monsieur Gérard CUNIN, Maire-adjoint, et par ailleurs Président du SIVUG de la Moselotte ne participait pas à la délibération et au vote.

### **- Annulations de titres**

Le Conseil Municipal décide d'annuler deux titres du rôle d'eau, à la suite d'erreurs matérielles, pour un montant global de 240,02 €

### **- Demandes de subventions**

Le Conseil décide d'attribuer une subvention de 80 € à l'Association « Les Courtes Gueules ». L'Association en charge de la Fête de l'Attelage produira, pour sa part, ses comptes 2008 et l'état de ses adhérents pour un examen dans le cadre de l'attribution des subventions 2009.

## **PERSONNEL**

### **- Régime indemnitaire du personnel.**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de reconduire le régime indemnitaire pour l'ensemble du personnel
- de mensualiser toutes ces indemnités
- de fixer les dates de référence pour la prise en compte de l'assiduité du 1<sup>er</sup> novembre de l'année N-1 au 31 octobre de l'année N (ajustement sur la paie de décembre de l'année N)
- de modifier les coefficients maximum de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) de la façon suivante : attribution d'un coefficient maximum de 2 (au lieu de 1 précédemment) pour l'ensemble des grades, à l'exception des grades d'adjoint administratif principal et d'agent technique principal qui bénéficieront d'un coefficient maximum de 4 (au lieu de 1 précédemment).

Les crédits sont prévus au budget 2008, chapitre 12.

Madame la Maire indique qu'elle fixera les montants individuels de chaque agent par voie d'arrêté sur proposition de la directrice générale des services, en lien avec les chefs de service.

## **AFFAIRES FORESTIERES**

### **- Contrats d'approvisionnement :**

Monsieur Claude DIDIER-LAURENT, adjoint aux affaires forestières, propose au Conseil Municipal d'adopter le principe d'une nouvelle modalité de vente de coupes : les contrats d'approvisionnement. Ces contrats visent à assurer un volume de coupes à la scierie signataire selon un tarif fixé à l'avance. La commune inscrira la recette correspondante au budget dès la signature du contrat, mais n'encaissera effectivement la recette qu'à l'issue de la coupe pour laquelle un délai d'un an sera accordé. Monsieur DIDIER-LAURENT explique que ce système permet de préserver les petites scieries.

Le Conseil Municipal donne son accord pour s'inscrire dans cette démarche.

Monsieur DIDIER-LAURENT ajoute qu'un premier contrat est proposé par l'ONF.

### **- Résultat de la vente du 30 septembre 2009 :**

Lot N° 1	Scierie GERMAIN	30682 €	660 m3	La Hazelle
Lot N° 2	Scierie SIAT	12260 €	240 m3	
Lot N° 3	retiré			Bouvacôte
Lot N° 4	retiré			La Poirie
Lot N° 5	SIAT	9260 €	239 m3	

- **Adhésion à la certification PEFC** (Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes = programme de reconnaissance des certifications forestières)

PEFC correspond à une norme de charte qualité, à l'image de la norme ISO 9002 pour l'industrie, par exemple. Monsieur DIDIER-LAURENT indique qu'il est nécessaire d'adhérer afin de pouvoir commercialiser les bois. Le montant de l'adhésion (pour 5 ans) se situe entre 45 et 50 € annuellement, dont la moitié est prise en charge par la COFOR (Association des Communes Forestières). Le Conseil décide d'adhérer pour 5 ans.

- **Etat d'assiette 2009**

La proposition de martelage correspond aux parcelles qui passent en coupe en 2009 dans le plan d'aménagement qui est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2007. L'état définitif du martelage nous parviendra pour le budget 2009. Le Conseil donne son accord à cette proposition.

## **AFFAIRES GENERALES**

- **Recensement 2009** :

Le Conseil Municipal désigne Mademoiselle Sonia Vançon en qualité de coordonnateur communal pour le recensement de la population communale prévu en janvier et février 2009. 7 agents recenseurs sont en cours de recrutement. Ils bénéficieront d'une formation.

## **INFORMATIONS INTERCOMMUNALES**

- **COMCOM** :

Le **schéma de services** est terminé mais il n'est pas encore validé par le conseil communautaire. Il s'agit d'un gros travail qui a occupé un stagiaire pendant 6 mois. Il est apprécié par le Conseil Général.

Une **exposition** sur la grande guerre est actuellement organisée dans la galerie de la Mairie. Madame Danièle PERRIN (commission culture) a également fédéré les énergies autour d'Olivier DAUTREY, Hélène TISSERANT, Pierre-Marie PATUREL et Florian LAMBOLEZ pour présenter une **lecture** très émouvante de lettres de « poilus » voinrauds le 11 novembre 2008. Cette manifestation a rencontré un franc succès ;

L'**inauguration du sentier de la Hazelle** a eu lieu le 15 novembre 2008. Ce moment de convivialité visait à témoigner la reconnaissance de la COMCOM aux TRUC (travailleurs retraités d'utilité collective) du Club Vosgien pour la construction de ce sentier qui détourne une portion du sentier initial devenu dangereux avec les éboulis.

Monsieur Jean-Claude GEHIN demande où en sont les travaux du **funérarium**. Il lui est répondu que les travaux paysagers sont prévus semaine 47. L'appel d'offres pour le matériel spécifique est lancé. La décoration intérieure reste à faire, de même que la rédaction du règlement intérieur.

## **INFORMATIONS DES COMMISSIONS** :

- **Commission du PLU** : les commissaires révisent actuellement le règlement. Les travaux se poursuivront avec la cartographie du zonage.

- **Commission des travaux** : Elle s'est réunie le samedi 3 novembre 2008 avec la visite du bâtiment de la gendarmerie qui nécessite des travaux d'entretien. Les commissaires se sont ensuite rendus sur site pour vérifier les travaux de raccordement au réseau d'assainissement

du Quai du Bouchot et de la Ruelle du Damont, des travaux des Roches de Fontaine, des rues Jean-Moulin et Ouffet, Rue Michel-Collinet et Impasse Saint-Nicolas.

Quelques modifications à la marge ont affecté le pluvial mais l'entreprise doit rester dans l'enveloppe prévue. Madame THOMAS remercie pour les aménagements réalisés sur les bordures en granit qui facilitent grandement la circulation sur la piste cyclable.

Les projets 2009 s'articulent autour du pluvial des Rues Jeanne-d'Arc et Roches de la Chapelle.

- **Commission Communication** : la commission s'est réunie le 31 octobre pour lancer officiellement le site [www.vagney.eu](http://www.vagney.eu) et présenter le bulletin nouvelle formule. Pour le site, l'objectif est de l'actualiser tous les jours. Actuellement, 100 connexions par jour sont constatées pour 30000 pages visitées. Monsieur Pascal LE NEVE fait appel aux bonnes volontés pour le prochain bulletin, pour lequel de nouveaux annonceurs se sont fait connaître. Le bilan financier sera réalisé à l'issue de la seconde parution. Une partie du stock restant sera distribué dans les boulangeries semaine 48.

- **Commission Sports Loisirs Vie Associative** : elle se réunira le 26 novembre, à la demande de plusieurs associations, pour faire le point.

- **Commission Vie Economique** : elle se réunira le 11 décembre avec les visites de la Graniterie RICHARD, 4 Rue du Docteur Pierre-Grosjean et la menuiserie François JEANGEOGE, Route de Lambert-Roche.

- **Commission des Finances** : elle se réunira le 9 décembre avec pour ordre du jour la révision des tarifs ;

### **AUTRES INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur BELLO, Inspecteur Départemental de l'Education Nationale, annonce la création d'une classe spécialisée DATED pour enfants atteints de syndromes autistiques pour janvier 2009 à l'Ecole Perce-Neige. 8 enfants de la circonscription REMIREMONT-GERARDMER devraient l'intégrer avec des allers-retours à l'hôpital de jour. Certains pourraient rejoindre leurs camarades de Perce-Neige pour différentes activités. Un enseignant spécialisé devrait être nommé.

- Le Club Roller 88 s'est prêté à un exercice d'évolution concluant sur le parquet de la salle des fêtes. Aucun dommage n'ayant été constaté, un créneau pourra être proposé à l'association présidée par Mademoiselle LAMBOLEZ.

- Monsieur Stéphane BERNARD rend compte du conseil d'administration du collège de VAGNEY, où il représente le Conseil Municipal. Il annonce la remise en route du CESC (conseil pour l'éducation à la santé et la citoyenneté) et indique qu'un conseiller est requis pour y participer. Monsieur Pascal LE NEVE se propose, dans la perspective de réamorcer un conseil municipal des jeunes.

- Madame BERNARD annonce une conférence-débat « santé-environnement » à SAINT-ETIENNE pour les membres du Conseil intéressés par cette problématique.

- Le Syndicat Mixte de la Prêle délègue actuellement une ambassadrice dans les classes de Perce-Neige et de Zainvillers pour des animations sur le tri et la collecte sélective des déchets.

- Le Conseil Général informe qu'il a remis une subvention de 108.75 € à l'Ecole Perce-Neige pour un voyage à EPINAL

- Les tours de garde pour les élections prud'homales sont établis. Les conseillers concernés recevront leur convocation à domicile.

- La présentation des travaux du carrefour de Nol est programmée pour le 18 novembre.

- Monsieur Jean-Claude GEHIN demande que l'état des subventions attribuées à certaines associations par le CCAS soit remis, comme promis, avec le compte-rendu du présent conseil.

- Madame Jocelyne VALENTIN aborde le problème des réunions simultanées CCAS/Conseil d'Ecole qui prive l'une ou l'autre instance de ses membres. Madame BERNARD répond qu'elle ne maîtrise pas le planning des conseils d'écoles. Les membres du Conseil qui participent aux Conseils d'écoles proposent de communiquer par avance les informations dont ils disposent, le cas échéant.

- Madame Jocelyne VALENTIN déclare être intéressée par une formation au CCAS. Elle demande à bénéficier de la prise en charge de celle-ci au titre de la formation des élus. Accord de Madame la Maire.

- Madame Béatrice GIGANT, vice-présidente du CCAS, remercie les membres du Conseil qui ont prêté leur concours pour le service lors du repas des aînés.

- Monsieur Denis ANDRE revient sur le site de Chèvreroche. N'y a-t-il pas de contradiction entre le plan de paysages de la COMCOM et les déclarations de Madame la Maire sur une ouverture large du site ? Il lui est répondu que non.

L'ordre du jour et les questions des conseillers étant épuisés, Madame la Maire lève la séance à 22 h 15.

Vu pour publication et affichage,

VAGNEY, le 19 novembre 2008.

**La Maire,**  
Evelyne BERNARD